

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

**Séance du 14 décembre 2022**, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de conseillers municipaux présents : 11  
Nombre de votants : 11 + 3 pouvoirs

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/22

ID : 074-217400795-20221214-2022\_046\_DE-DE

**Présents (11)** : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

**Absents (3)** : Mme POYET-MOREUL Evelyne ; Mme MEYZIE Florence ; M. LAMBERSENS Dominique

**Pouvoirs (3)** : Mme POYET-MOREUL Evelyne donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire  
Mme MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie  
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET Benoît

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DELIBERATION  
N° 2022/046**

**DISSOLUTION DU BUDGET FORET**

Considérant que la Commune dispose d'un budget annexe « Forêt »,

Considérant que la collectivité peut fusionner ce budget annexe avec le budget Principal,

Considérant que juridiquement, la fusion des budgets est décidée par délibération du Conseil Municipal qui procède à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2022 et à l'intégration des résultats, actifs et passifs de ce budget dissous au budget Principal,

Monsieur le Maire propose de dissoudre le budget annexe « Forêt » et de l'intégrer au budget Principal tout en gardant une comptabilité analytique pour la lisibilité des comptes devant le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont 3 pouvoirs,

- Approuve la dissolution du budget annexe « Forêt » en date du 31 décembre 2022 ;
- Approuve le transfert au budget Principal des actifs, passifs, inventaires, emprunts et résultats figurant sur le budget annexe « Forêt » au 31 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*B. P. Buleux*